

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ RENNES 2

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D 613-3 et D. 613-6 ;
Vu l'arrêté du 29 juin 2017 relatif à l'accréditation de l'Université Rennes 2 l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. YASSINE ROCHDI, né le 13 juin 1997 à RENNES (035) en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE** Arts, Lettres, Langues, Mention Information-Communication
mention assez bien

est délivré à M. **YASSINE ROCHDI**

au titre de l'année universitaire 2018-2019
et confère le **grade de licence**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 27 novembre 2019

Le titulaire

Le Président de l'Université Rennes 2

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

N°

RENNI1 13960033

/2019201802759

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LE PRÉSIDENT

Olivier DAVID

Emmanuel ETHIS